

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°041 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
MODIFICATION DE LA LOI
N°036-2015/CNT DU 26 JUIN 2015 PORTANT
CODE MINIER DU BURKINA FASO.

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par le député **Pawindé Edouard SAVADOGO**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 19 juillet de 09 heures 31 minutes à 10 heures 04 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier au Burkina Faso.

L'ordre du jour a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la Commission du développement durable (CDD) ;
- appréciation et avis de la Commission.

Auparavant, le député Pawindé Edouard SAVADOGO a été désigné comme rapporteur pour prendre part aux travaux de la CDD, saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le lundi 17 et le mardi 18 juillet 2023, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, les autres commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député Wendyellé Ambroise NIKIEMA ;
- la Commission des affaires générales, institutionnelles et droits humains (CAGIDH), par le député Jean Marie KOMBASSERE ;
- la Commission du genre, de la Santé de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par la députée Ester BAMOUNI/KANSONO.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CDD

Le député rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

En prélude à l'audition du Gouvernement et dans le souci de recueillir le maximum d'informations sur le projet de loi, la Commission a entendu le vendredi 23 juin 2023, les acteurs ci-après :

- l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) de 09 heures 15 minutes à 11 heures 06 minutes ;
- les Présidents de délégations spéciales (PDS) de Houndé et de Kongoussi de 11 heures 10 minutes à 12 heures 30 minutes.

Ceux-ci ont apporté d'importantes contributions qui ont éclairé la commission lors de l'examen du projet de loi article par article.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par messieurs Simon Pierre BOUSSIM et Emile ZERBO, respectivement Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières et Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et d'un représentant du Ministère de la Justice, des Droits humains et des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte,
- justification,
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CDD, saisie au fond.

I.2. Débat Général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations dont les principales ont porté, entre autres, sur :

- l'état des contributions du Fonds minier de développement local (FMDL) sur les cinq (05) dernières années, notamment entre 2018 et 2022 ;
- le caractère inclusif et de la concertation avec les bénéficiaires du FMDL dans le processus d'élaboration du présent projet de loi ;
- le pourcentage du FMDL qui sera affecté au Fonds de soutien patriotique (FSP) ;
- les prélèvements déjà opérés sur le FMDL pour alimenter le FSP ;

- l'assurance du respect du principe d'équité et de justice sociale dans les prélèvements déjà effectués pour alimenter le FMDL ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour prévenir d'éventuels remous eu égard aux difficultés que semble connaître le FMDL ;
- l'opportunité de créer un nouvel article qui consacre le rétablissement automatique du prélèvement au profit du FMDL au terme du fonctionnement du FSP ;
- la perspective pour le Gouvernement d'initier des négociations avec les sociétés minières pour revoir à la hausse leur contribution au FMDL ;
- l'historique du Fonds minier de développement local ainsi que les grandes réalisations de ce fonds depuis sa création ;
- la crainte d'une baisse des investissements au niveau local du fait qu'une partie du FMDL soit prélevée pour financer le Fonds de soutien patriotique ;
- le niveau de mobilisation du FMDL au regard de la fermeture de certaines mines du fait du contexte sécuritaire ;
- l'avenir des deux dispositions faisant l'objet de la présente modification une fois l'ordre constitutionnel rétabli ;
- la nouvelle clé de répartition du Fonds minier de développement local qui était initialement destiné à financer les plans régionaux de développement et les plans communaux de développement ;
- le montant susceptible d'être mobilisé annuellement par le Gouvernement au profit du FSP ;
- le bilan sur le nombre de mines fonctionnelles à ce jour et l'assurance de la continuité de leur fonctionnement ;
- la perspective d'une délibération du Conseil municipal sur la contribution des collectivités territoriales au Fonds de soutien patriotique ;
- l'application par le Gouvernement d'un même taux de répartition du Fonds minier de développement local à l'ensemble des communes bien qu'elles ne vivent pas les mêmes réalités ;
- les raisons qui justifient l'utilisation du Fonds minier de développement local pour alimenter le Fonds de soutien patriotique ;

- l'éventualité d'une insuffisance de ressources pour le financement d'une dépense spécifique que le Gouvernement porterait à la connaissance des députés ;
- l'opportunité de réviser une loi pour résoudre un problème circonstanciel au regard des principes généraux de droit ;
- l'enjeu des deux terminologies « décret pris en Conseil des ministres » et « décret en Conseil des ministres » ;
- l'assurance à la Représentation nationale que les fonds dédiés aux collectivités territoriales sont destinés effectivement aux secteurs sociaux ;
- la similitude entre les finalités de la contribution pour l'effort de guerre et le Fonds de soutien patriotique ;
- le niveau de contribution du Fonds minier de développement local transféré aux collectivités locales en faveur du secteur social ;

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que l'adoption du présent projet de loi contribuera à :

- mobiliser davantage de ressources pour une meilleure prise en charge des volontaires pour la défense de la Patrie (VDP) ;
- rétablir et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
- apporter une réponse urgente et efficiente à la crise humanitaire.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 19 juillet 2023

Le Rapporteur


Pawindé Edouard SAVADOGO

Le Président


Daniel ZOUNGRANA

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DE LA COMMISSION A LA SEANCE
D'ADOPTION DU RAPPORT DU MERCREDI 19 JUILLET 2023**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	SAWADOGO Moussa	FVR	1 ^{er} Secrétaire
3.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	2 ^{ème} Secrétaire
4.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
5.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
6.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
7.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES DE LA COMMISSION
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU MERCREDI 19 JUILLET 2023**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE	ABSENT/ ABSENT EXCUSE
1.	TRAORE Thomas	PP	Vice-Président	Absent excusé
2.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre	Absent
3.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre	Absent
4.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre	Absent
5.	TRAORE Boureima	FVR	Membre	Absent
6.	DIALLO Ousmane	PP	Membre	Absent
7.	BAKO Wilfried Prosper	PP	Membre	Absent

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU MERCREDI 19 JUILLET 2023**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	TRAORE Souleymane	Stagiaire
7.	TAPSOBA Clément	Stagiaire